

COMMUNIQUÉ DU FONDS DE GARANTIE DES VICTIMES



Julien Rencki reconduit à la direction générale du Fonds de Garantie des Victimes

Vincennes, 18 juin 2025

Sur proposition de l'Etat et après avoir été auditionné par les commissions des finances du Sénat et de l'Assemblée Nationale, Julien Rencki a été reconduit dans ses fonctions de directeur général du Fonds de Garantie des Victimes. Il dirige, à ce titre, le Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires de dommages (FGAO) et le Fonds de Garantie des victimes des actes de Terrorisme et d'autres Infractions (FGTI), depuis juillet 2016.

Les conseils d'administration du FGAO, le 16 juin et du FGTI le 18 juin, lui ont renouvelé leur confiance à l'unanimité, pour un nouveau mandat de trois ans.

« Je suis honoré de poursuivre, avec le soutien de l'État et des conseils d'administration, la mission qui m'a été confiée. Avec les 400 collaborateurs du Fonds de Garantie des Victimes, engagés au quotidien pour incarner le service public auprès des victimes, notre ambition reste la même: faire du Fonds un modèle de solidarité et d'efficacité au service des victimes et de leur reconstruction. »

Julien RENCKI, directeur général du Fonds de Garantie des Victimes



Agé de 55 ans, Julien Rencki a effectué la première partie de son parcours professionnel au ministère de l'Economie et des Finances. Conseiller économique du Premier ministre (2012-2013), il a également exercé les fonctions

de Secrétaire général pour la modernisation de l'action publique. Il est ancien élève de l'ENA, diplômé de l'IEP de Paris et de la faculté de droit de l'université de Paris-II.

À PROPOS DU FONDS DE GARANTIE DES VICTIMES

Le Fonds de Garantie des Victimes est investi d'une mission d'intérêt général: indemniser, au nom de la solidarité nationale, les personnes victimes d'actes de terrorisme, d'infractions de droit commun et d'accidents de la circulation causés par des conducteurs en défaut d'assurance ou inconnus. Il se compose de deux entités distinctes, le Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires de dommages (FGAO) et le Fonds de Garantie des victimes des actes de Terrorisme et d'autres Infractions (FGTI). Près

de 400 collaborateurs sont mobilisés aux côtés des victimes afin de les aider à faire valoir leur droit à la réparation des atteintes à leur personne, sur les plans économique et personnel.

Après avoir indemnisé la victime, le Fonds exerce le recours subrogatoire contre le responsable. En 2024, le Fonds a pris en charge plus de 110000 victimes et a versé 840 millions d'euros d'indemnités.

Patrick Degiovanni renouvelé à la présidence du conseil d'administration du FGAO

A l'issue de l'assemblée générale du Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires de dommages (FGAO) du 16 juin 2025 et de la réunion du conseil d'administration qui a suivi, Patrick Degiovanni a été renouvelé à la présidence du CA du FGAO.

Agé de 66 ans, statisticien économiste ENSAE, actuaire IAF et titulaire d'un DEA de mathématiques appliquées à l'économie à Paris-Dauphine, Patrick Degiovanni a effectué l'essentiel de sa carrière au sein de groupes d'assurance, chez Gan puis Groupama et, de 2007 à 2023 Pacifica en qualité de

directeur général adjoint. Il est aujourd'hui président du CNPP (Centre National de Protection et Prévention). Patrick Degiovanni est administrateur du FGAO depuis 2014 et président du CA depuis 2022. Il a également présidé le comité d'audit du FGAO de 2016 à 2022.



Patrick DEGIOVANNI,
Président du conseil
d'administration du FGAO

**COMPOSITION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FGAO : CLIQUEZ ICI**

DÉCOUVREZ NOTRE SITE INTERNET

<https://www.fondsdegarantie.fr/>

SUIVEZ NOUS



CONTACT PRESSE

Eloïse Le Goff,
DIRECTION DE LA COMMUNICATION

01 43 98 87 93

06 25 04 42 41

eloise.le-goff@fgvictimes.fr